



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canadian General
Standards Board Office des normes
générales du Canada

Series 1
Série des 1

WITHDRAWAL

October 2011

Selected standards in the series Paints, pigments and related products

These CGSB standards and National Standards of Canada are hereby withdrawn due to limited use and support for their revision.

The Standards Council of Canada requires that accredited Standards Development Organizations, such as the CGSB, regularly review a consensus Standard to determine whether to re-approve, revise or withdraw. The review cycle is normally five years from the publication date of the latest edition of the Standard.

The information contained in these Standards was originally developed pursuant to a voluntary standards development initiative of the CGSB. The information contained therein may no longer represent the most current, reliable, and/or available information on these subjects. CGSB hereby disclaims any and all claims, representation or warranty of scientific validity, or technical accuracy implied or expressed respecting the information therein contained. The CGSB shall not take responsibility nor be held liable for any errors, omissions, inaccuracies or any other liabilities that may arise from the provision or subsequent use of such information. These Standards are

RETRAIT

Octobre 2011

Sélection de normes de la série Peintures, pigments et produits connexes

Ces normes de l'ONGC et ces Normes nationales du Canada sont retirées par le présent avis en raison de leur utilisation limitée et du manque de support pour leur révision.

Le Conseil canadien des normes exige que les organismes accrédités d'élaboration de normes, tel que l'ONGC, effectue régulièrement un examen des normes consensuelles afin de déterminer s'il y a lieu d'en renouveler l'approbation, de les réviser ou de les retirer. Le cycle d'examen d'une norme est généralement de cinq ans à partir de la date de publication de la dernière édition de celle-ci.

L'information contenue dans ces normes a été élaborée initialement en vertu d'une initiative volontaire d'élaboration de normes de l'ONGC. Elle peut ne plus représenter l'information disponible et/ou l'information la plus actuelle ou la plus fiable à ce sujet. L'ONGC décline par la présente toute responsabilité à l'égard de toute affirmation, déclaration ou garantie de validité scientifique ou d'exactitude technique implicite ou explicite relative à l'information contenue dans ces normes. L'ONGC n'assumera aucune responsabilité et ne sera pas tenu responsable quant à toute erreur, omission, inexactitude ou autre conséquence pouvant découler de la fourniture ou de l'utilisation subséquente de

Canada

Experience and excellence

Expérience et excellence

CGSB
ONGC

to be referred to for archival purposes only as their content has been repealed as of the date on this withdrawal notice.

Archived copies of withdrawn standards for historic or archival purposes are still available from the CGSB Sales Centre by telephone at 819-956-0425 or 1-800-665-2472, by fax at 819-956-5740, by Internet at www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, by e-mail at ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca or by mail at Sales Centre, Canadian General Standards Board, 11 Laurier Street, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Low Flash Petroleum Spirits Thinner
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Exterior Alkyd House Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

General Purpose Interior Alkyd Varnish
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Interior Enamel Undercoater (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Anticorrosive Structural Steel Alkyd Primer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Interior Alkyd Semigloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Alkyd Exterior Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Interior Alkyd Gloss Enamel (ICS 87.040)

cette information. Ces normes doivent être consultées à des fins archivistiques seulement puisque leur contenu a été révoqué à la date du présent avis de retrait.

Des copies archivées des normes retirées peuvent être obtenues à des fins historiques ou archivistiques auprès du Centre des ventes de l'ONGC. Il suffit d'en faire la demande par téléphone au 819-956-0425 ou 1-800-665-2472, par télécopieur au 819-956-5740, par Internet à : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ongc-cgsb/, par courriel à ncr.CGSB-ONGC@tpsgc-pwgsc.gc.ca, ou par courrier adressé au Centre des ventes, Office des normes générales du Canada, 11, rue Laurier, Gatineau, Canada K1A 1G6.

CAN/CGSB-1.5-M91

Diluant, essence minérale à faible point d'éclair (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.28-98

Peinture aux résines alkydes d'extérieur pour bâtiments (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.36-97

Vernis d'intérieur aux résines alkydes d'usage général (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.38-2000

Peinture-émail d'intérieur, pour couche de fond (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.40-97

Peinture pour couche primaire anticorrosion, aux résines alkydes, pour acier de construction (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.57-2003

Peinture-émail, d'intérieur, semi-brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.59-97

Peinture-émail, d'extérieur, brillante, aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.60-97

Peinture-émail brillante d'intérieur aux résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Exterior and Interior Marine Alkyd Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Aluminum Paint (ICS 87.040)

1-GP-71 (Oct 1983)

Methods of Testing Paints and Pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Methods of Testing Paints and Pigments

No. 5-96

Drying Times of Paints and Related
Coatings (ICS 87.040)

No. 38-96

Blushing Resistance of Lacquer
Finishes (ICS 87.040)

No. 73-96

Beilstein Test for Chlorinated Solvents
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Exterior and Interior Enamel for Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Interior and Exterior Heat-Resistant Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Air Drying and Baking Alkyd Primer for
Vehicles and Equipment (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Alkyd Primer for Hardwood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.61-2004

Peinture-émail aux résines alkydes,
d'extérieur et d'intérieur, marine
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.69-98

Peinture à l'aluminium (ICS 87.040)

1-GP-71 (oct. 1983)

Méthodes d'essai des peintures et pigments
(ICS 87.040)

1-GP-71

Méthodes d'essai des peintures et pigments

N° 5-96

Durée de séchage des peintures et
revêtements apparentés (ICS 87.040)

N° 38-96

Résistance à l'opalescence des
produits-laque de finition (ICS 87.040)

N° 73-96

Détermination de la présence de
solvants chlorés par l'essai de Beilstein
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.73-97

Peinture-émail d'extérieur et d'intérieur,
pour sols (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.74-2001

Peinture alkyde de démarcation routière
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.76-2000

Peinture-émail résistant à la chaleur,
d'intérieur et d'extérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.81-M90

Peinture pour couche primaire aux résines
alkydes, séchant à l'air ambiant et au four,
pour véhicules automobiles et équipement
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.84-M91

Peinture d'impression aux résines alkydes,
pour bois dur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Gloss Alkyd Enamel, Air Drying and Baking
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Interior Flat Latex Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Semigloss Alkyd Air Drying and Baking
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Quick-Drying Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Quick-Drying Flat Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Interior Flat Alkyd Finish (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Interior Latex Primer-Sealer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Anticorrosive Vinyl Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Zinc Chromate Primer, Low Moisture
Sensitivity (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Flat Alkyd Enamel for Equipment
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Exterior Latex Flat Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Silicone Alkyd Heat-Resistant Aluminum
Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.88-92

Peinture-émail brillante aux résines alkydes,
séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.100-99

Peinture-émulsion mate d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.104-M91

Peinture-émail semi-brillante aux résines
alkydes séchant à l'air ambiant et au four
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.105-M91

Peinture pour couche primaire à séchage
rapide (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.114-M91

Peinture-émail mate à séchage rapide
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.118-95

Peinture de finition mate d'intérieur aux
résines alkydes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.119-2000

Peinture-émulsion d'impression d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.122-99

Peinture pour couche primaire, aux résines
vinyliques, anticorrosion (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.132-M90

Peinture pour couche primaire, au chromate
de zinc, à faible sensibilité à l'humidité
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.135-99

Peinture-émail mate aux résines alkydes
pour équipement (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.138-97

Peinture-émulsion (latex) mate, d'extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.143-98

Peinture-émail aux résines silicones-
alkydes résistante à la chaleur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Solvent-Based Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Cold Curing, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Clear Lacquer for Wood Furniture
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

High-Build, Gloss Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Latex Type Paint for Concrete Floors
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Cellulose Nitrate Primer, Modified Alkyd
Type (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Acrylic Cellulose Nitrate Gloss Lacquer
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Low Gloss Acrylic Cellulose Nitrate
Lacquer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Emulsion Coating for Stucco and Masonry
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Cold-Curing Epoxy Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Inorganic Zinc Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Polyurethane Interior Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.145-97

Teinture pigmentée à base de solvant
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.146-99

Revêtement aux résines époxydiques,
durcissant à froid, brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.150-M91

Vernis-laque pour meubles en bois
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.153-2000

Revêtement par peinture aux résines
époxydiques, à pouvoir garnissant élevé,
brillant (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.154-M89

Peinture-émulsion (latex) pour sols en béton
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.158-M89

Peinture-laque pour couche primaire, au
nitrate de cellulose et aux résines alkydes
modifiées (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.159-92

Produit-laque brillant à la résine acrylique et
au nitrate de cellulose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.160-93

Peinture-laque aux résines acryliques et au
nitrate de cellulose, peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.162-2004

Revêtement de type émulsion pour stuc et
maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.165-2004

Peinture pour couche primaire aux résines
époxydiques, durcissant à froid
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.171-98

Enduit au zinc minéral (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.175-97

Revêtement de polyuréthane d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Interior Clear Moisture-Curing Polyurethane Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Two-Component Polyurethane Coating, Resistant to Chalking and Yellowing (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (Feb 1996)

Coating, Polyurethane, Two-Package, General Purpose (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Ready-Mixed Organic Zinc-Rich Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Zinc-Rich Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Coal Tar-Epoxy Coating (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Emulsion Filler for Masonry Block (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Exterior Alkyd Primer for Wood (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Sanding Type Primer Surfacers (ICS 87.040)

1-GP-191M (Apr 1980)

Enamel, Automotive Refinishing, Fast Drying, Gloss (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (Feb 1985)

Deck Coating, Nonslip, Epoxy (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.176-2000

Revêtement de polyuréthane, d'intérieur, durci à l'humidité, non pigmenté (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.177-M91

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, non jaunissant et non farinant (ICS 87.040)

1-GP-180Ma (févr. 1996)

Revêtement de polyuréthane, à deux constituants séparés, pour utilisation générale (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.181-99

Enduit riche en zinc, organique et préparé (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.183-99

Enduit aux résines époxydiques, riche en zinc (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.184-98

Revêtement à base de goudron de houille-résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.188-2004

Apprêt-émulsion pour blocs de maçonnerie (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.189-2000

Peinture d'impression, d'extérieur, aux résines alkydes, pour le bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.190-M90

Peinture pour couche primaire surfaçante de type ponçable (ICS 87.040)

1-GP-191M (avr. 1980)

Peinture-émail brillante, à séchage rapide, pour le repeinture des carrosseries de véhicules automobiles (ICS 87.040)

1-GP-192Ma (févr. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux résines époxydiques (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

High-Build Epoxy Marine Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Interior Latex Semigloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Cementitious Primer for Galvanized
Surfaces (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (Jan 1985)

Deck Coating, Nonslip, Polyurethane
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Interior Alkyd Low Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Exterior Latex Wood Primer (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Exterior Latex Pigmented Stain
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Sealer for Application to Asbestos-Fibre
Releasing Materials (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Low-Temperature Curing Epoxy Coating
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Marine Interior Water-Borne Gloss Enamel
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Interior Latex Low Gloss Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Quick-Drying Alkyd Primer for Structural
Steel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.193-99

Revêtement aux résines époxydiques, à
pouvoir garnissant élevé, marin
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.195-99

Peinture-émulsion semi-brillante d'intérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.198-2001

Peinture primaire additionnée de ciment,
pour surfaces galvanisées (ICS 87.040)

1-GP-200Ma (janv. 1985)

Revêtement de pont, antidérapant, aux
résines polyuréthannes (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.202-2003

Peinture-émail d'intérieur, aux résines
alkydes, peu brillante (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.203-2003

Peinture-émulsion (latex) d'impression
extérieure, pour bois (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.204-98

Teinture-émulsion pigmentée pour extérieur
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.205-2003

Peinture d'obturation pour matériaux
renfermant des fibres d'amiante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.207-98

Revêtement aux résines époxydiques
durcissant à basse température
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.208-99

Peinture-émail brillante en suspension
aqueuse, marine, d'intérieur (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.209-2003

Peinture-émulsion d'intérieur peu brillante
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.210-2003

Peinture primaire aux résines alkydes à
séchage rapide pour acier de charpente
(ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Coating Systems for Marine Floating Navigational Aids (Buoys) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Heavy-Metal-Free Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Etch Primer (Pretreatment Coating or Tie Coat) for Steel and Aluminum (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne, Marine Primer for Steel and Light-Alloy Surfaces (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Two-Package Epoxy Blockfiller (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Exterior Water-Borne Gloss Enamel (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Lead and Chromate-Free Waterborne Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Lead and Chromate-Free Alkyd Traffic Paint (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Heavy-Metal-Free, Water-Borne Wash Primer-Tie Coat (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Applied Coating System of Semigloss Baked Finish for Metal Office Furniture (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Methods for Test for Toxic Trace Elements in Protective Coatings (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.211-95

Systèmes de revêtement pour aides à la navigation flottantes (bouées) (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.212-2004

Peinture primaire sans métal lourd, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.213-2004

Peinture primaire réactive (enduit de traitement préliminaire ou couche de liaison) pour l'acier et l'aluminium (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.214-2004

Peinture primaire, sans métal lourd, en suspension aqueuse, marine, pour surfaces en acier et en alliage léger (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.215-96

Apprêt pour blocs aux résines époxydiques en deux constituants (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.216-97

Peinture-émail brillante d'extérieur en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.219-2001

Peinture à l'eau de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.220-2001

Peinture alkyde de démarcation routière sans plomb ni chromate (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.223-2004

Peinture primaire réactive – Couche de liaison, sans métal lourd, en suspension aqueuse (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.300-2000

Système de revêtement de finition semi-brillant, cuit au four, pour meubles métalliques de bureau (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.500-75

Méthodes d'essai des éléments toxiques à l'état de trace dans les revêtements protecteurs (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Method for Permeance of Coated
Wallboard (ICS 87.040)

CAN/CGSB-1.501-M89

Méthode de détermination de la perméance
des panneaux muraux revêtus (ICS 87.040)

**Peinture-laque aux résines
acryliques et au nitrate de
cellulose, peu brillante**



QUALITÉ

Withdrawn/Retiré

La présente norme a été élaborée sous les auspices de l'OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA (ONGC), qui est un organisme fédéral relevant du ministère des Approvisionnement et Services. L'ONGC participe à la production de normes facultatives dans une gamme étendue de domaines, par l'entremise de ses comités des normes qui se prononcent par consensus. Les comités des normes sont composés de représentants des groupes intéressés aux normes à l'étude, notamment les fabricants, les consommateurs et autres utilisateurs, les détaillants, les gouvernements, les institutions d'enseignement, les associations techniques, professionnelles et commerciales ainsi que les organismes de recherche et d'essai. Chaque norme est élaborée avec l'accord de tous les représentants. Le Conseil consultatif du Ministre pour l'ONGC passe en revue les décisions prises par consensus.

Le Conseil canadien des normes a conféré à l'ONGC le titre d'organisme rédacteur de normes nationales. En conséquence, les normes que l'Office élabore et soumet à titre de Normes nationales du Canada se conforment aux critères et procédures établis à cette fin par le Conseil canadien des normes. Outre la publication de normes nationales, l'ONGC rédige également des normes visant des besoins particuliers, à la demande de plusieurs organismes tant du secteur privé que du secteur public. Les normes de l'ONGC et les normes nationales établies par cet organisme sont conformes aux politiques énoncées dans le Manuel des politiques pour l'élaboration et la mise à jour des normes de l'ONGC.

Étant donné l'évolution technique, les normes de l'ONGC font l'objet de révisions périodiques. Toutes les suggestions susceptibles d'en améliorer la teneur sont accueillies avec grand intérêt et portées à l'attention des comités des normes concernés. Les changements apportés aux normes font l'objet de modificatifs distincts ou sont incorporés dans les nouvelles éditions des normes.

Une liste à jour des normes de l'ONGC comprenant des renseignements sur les normes récentes et les derniers modificatifs parus, et sur la façon de se les procurer figure au Catalogue de l'ONGC publié chaque année. Cette publication peut également être obtenue sur demande, sans frais.

Même si l'objet de la présente norme précise l'application première que l'on peut en faire, il faut cependant remarquer qu'il incombe à l'utilisateur, au tout premier chef, de décider si la norme peut servir aux fins qu'il envisage.

Plusieurs des tests requis aux termes des normes de l'ONGC sont dangereux. L'ONGC n'assume ni n'accepte aucune responsabilité pour les blessures ou les dommages qui pourraient survenir pendant les essais, peu importe l'endroit où ceux-ci sont effectués.

L'ONGC ne se prononce pas quant à la validité de la propriété industrielle de chaque article assujéti à la présente norme. Les utilisateurs de la norme sont informés de façon personnelle qu'il leur revient entièrement de déterminer la validité de la propriété industrielle.

Pour de plus amples renseignements sur l'ONGC, ses services et les normes en général, prière de communiquer avec:

Le Directeur
Direction du marketing et des services intégrés
Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada
K1A 1G6

Le CONSEIL CANADIEN DES NORMES est l'organisme de coordination du Système de normes nationales, une fédération d'organismes indépendants et autonomes qui travaillent au développement et à l'amélioration de la normalisation volontaire dans l'intérêt national.

Les principaux buts du Conseil sont d'encourager et de promouvoir la normalisation volontaire comme moyen d'améliorer l'économie nationale, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être du public, d'aider et de protéger le consommateur, de faciliter le commerce national et international et de favoriser la coopération internationale dans le domaine de la normalisation.

Une Norme nationale du Canada est une norme, approuvée par le Conseil canadien des normes, qui reflète une entente raisonnable parmi les points de vue d'un certain nombre de personnes compétentes dont les intérêts réunis forment, au degré le plus élevé possible, une représentation équilibrée des producteurs, utilisateurs, consommateurs et d'autres personnes intéressées, selon le domaine envisagé. Il s'agit généralement d'une norme qui peut apporter une contribution appréciable, en temps opportun, à l'intérêt national.

L'approbation d'une norme en tant que Norme nationale du Canada indique qu'elle est conforme aux critères et méthodes établis par le Conseil canadien des normes. L'approbation ne porte pas sur l'aspect technique de la norme; cet aspect demeure la responsabilité de l'organisme rédacteur de normes accrédité.

Il est recommandé aux personnes qui ont besoin de normes de se servir des Normes nationales du Canada lorsque la chose est possible. Ces normes font l'objet d'examen périodiques; c'est pourquoi il est recommandé aux utilisateurs de se procurer l'édition la plus récente de la norme auprès de l'organisme qui l'a préparée.

La responsabilité d'approuver les Normes nationales du Canada incombe au:

Conseil canadien des normes
45, rue O'Connor
Bureau 1200
Ottawa, Ontario
K1P 6N7

Comment commander des publications de l'ONGC:

par téléphone — (613) 941-8703 ou
— (613) 941-8704

par télécopieur — (613) 941-8705

par la poste — Centre des ventes de l'ONGC
Ottawa, Canada
K1A 1G6

en personne — Bureau 1500
222, rue Queen
Ottawa, Ontario

PEINTURE-LAQUE AUX RÉSINES ACRYLIQUES ET AU NITRATE DE CELLULOSE, PEU BRILLANTE

La présente édition remplace la norme 1-GP-160a de l'ONGC, de mars 1972. Les changements techniques comprennent la suppression des exigences de composition et de l'annexe. De plus, une révision a été apportée à l'objet, aux normes connexes, aux exigences particulières notamment les valeurs du brillant à 60°, la résistance à l'huile de graissage, et la tenue aux sous-couches et à l'autodétrempe.

Préparée par

l'Office des normes générales du Canada



Approuvée par le

Conseil canadien des normes



Publiée, octobre 1993, par
l'Office des normes générales du Canada
Ottawa, Canada K1A 1G6

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA
COMITÉ DES PEINTURES DE FINITION
AÉRONAUTIQUES ET INDUSTRIELLES

(Composition à la date d'approbation)

Afzal, A.	<i>Président</i>	Ministère de la Défense nationale
Abel, B.		ORTECH International
Andreassen, P.		Consolidated Coatings Corporation
Ashton, H.E.		Stand Info
Benner, H.J.		Lanark Coating Services Ltd.
Cerullo, N.G.		Ministère de la Défense nationale
Cinkant, E.		Ed Cinkant & Associates Ltd.
Cochrane, A.J.		Matchless Inc.
Hebdige, B.A.		International Paints (Canada) Ltd.
Kulkarni, V.		PPG Industries Canada Inc.
Lim, H.M.		Ministère de la Défense nationale
Moher, D.		Reichold Chemicals Ltd.
Pépin, L.		Sico Inc.
Philipp, H.		Ministère des Approvisionnements et Services
Shillum B.		Tristar Coatings
Simcoe, A.		Valspar Inc.
Slivinskas, J.		Glidden Company (Canada) Ltd.
Tong, P.		Union Carbide Chemicals and Plastics Canada Inc.
Weaver, B.		Bombardier Inc.
Wiezoreck, G.		Master Painters & Decorators Association of British Columbia
Richards, N.	<i>Secrétaire</i>	Office des normes générales du Canada

Nous remercions le Bureau de la traduction du Secrétariat d'État de la traduction française de la présente Norme nationale du Canada.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA

**PEINTURE-LAQUE AUX RÉSINES ACRYLIQUES ET
AU NITRATE DE CELLULOSE, PEU BRILLANTE****1. OBJET**

- 1.1 La présente norme s'applique à une peinture-laque extérieure aux résines acryliques et au nitrate de cellulose destinée à protéger les surfaces en métal et en matériaux composites comme le carbone, la fibre époxydique, la fibre de verre et l'aramide, en particulier celles des aéronefs où la résistance à l'huile de graissage diester est requise.
- 1.2 La peinture-laque est avant tout destinée à être utilisée sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158. Toutefois, elle peut également être utilisée sur une peinture primaire conforme à MIL-P-23377. La peinture-laque ne doit pas être appliquée directement sur une couche de peinture conforme à la norme 1-GP-121 de l'ONGC ou à MIL-C-5541.
- 1.3 La mise à l'essai et l'évaluation d'un produit en regard de la présente norme peuvent nécessiter l'emploi de matériaux ou d'équipement susceptibles d'être dangereux. Cette norme n'entend pas traiter de tous les aspects liés à la sécurité de son utilisation. Il appartient à l'usager de la norme de se renseigner auprès des autorités compétentes et d'adopter des pratiques d'hygiène et de sécurité conformes aux règlements en vigueur avant de l'utiliser.

2. PUBLICATIONS APPLICABLES

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente norme:
- 2.1.1 Office des normes générales du Canada (ONGC)
1-GP-12 — Couleurs étalons des peintures, Partie III
CAN/CGSB-1.22 — Pigment d'aluminium en poudre pour peinture
CAN/CGSB-1.24 — Pigment d'aluminium en pâte pour peinture
1-GP-71 — Méthodes d'essai des peintures et pigments
CAN/CGSB-1.158 — Peinture-laque pour couche primaire, au nitrate de cellulose et aux résines alkydes modifiées
CAN/CGSB-1.197 — Diluant pour revêtements aux résines époxydiques
3.856 — Liquide dégivrant-dégelant concentré pour surfaces d'aéronefs.
- 2.1.2 Ministère de la Consommation et des Affaires commerciales
Loi sur les produits dangereux.
- 2.1.3 American Society for Testing and Materials (ASTM)
D185 — Test Methods for Coarse Particles in Pigments, Pastes, and Paints
D 1210 — Test Method for Fineness of Dispersion of Pigment-Vehicle Systems.
- 2.1.4 U.S Federal Test Method Standard No. 141.
- 2.2 Sauf indication contraire de l'autorité appliquant la présente norme, les publications mentionnées aux al. 2.1.1, 2.1.3, 2.1.4 ainsi que les autres publications connexes s'entendent de l'édition la plus récente. Les sources de diffusion de toutes les publications sont indiquées dans la section intitulée Remarques.

3. EXIGENCES GÉNÉRALES

- 3.1 La peinture-laque conforme à la présente norme doit se composer de pigments durables résistant à la lumière, qui sont bien dispersés dans un milieu de suspension constitué de nitrate de cellulose, de copolymère de méthacrylate de méthyle et d'autres esters acryliques et de plastifiants dans des solvants appropriés.
- 3.2 La peinture-laque doit convenir à une application au pistolet lorsqu'elle est diluée à l'aide d'un diluant conforme aux exigences de CAN/CGSB-1.197 selon les instructions du fabricant.
- 3.3 La peinture-laque doit être homogène et exempte de grumeaux et de granules. Elle doit présenter de bonnes caractéristiques d'étalement et doit sécher en un feuil uniforme exempt de stries, de coulures, d'affaissement, de peau d'orange ou de tout autre défaut. Après 48 h, le feuil sec ne doit avoir aucune odeur résiduelle.
- 3.4 La peinture-laque ne doit présenter aucun signe de prise en masse, d'épaississement, de coagulation ni de perte de viscosité induite dans le récipient d'origine non ouvert, lorsqu'il est stocké pendant deux ans, à compter de la date d'expédition, à une température ne dépassant pas 40°C. Au terme de cette période, elle doit pouvoir être facilement mélangée, par remuage, en un produit uniforme et satisfaire à l'exigence concernant la durée de séchage (par. 4.1).

4. EXIGENCES PARTICULIÈRES

La peinture-laque fournie sur référence à la présente norme doit satisfaire aux exigences particulières suivantes lorsqu'elle est éprouvée conformément aux méthodes d'essai prescrites:

		Méthode d'essai			
		Min.	Max.	ONGC 1-GP-71	ASTM
4.1	Durée de séchage, durci à cœur, minutes	—	40	5.1	
4.2	Brillant à 60°			13.1	
	Couleurs mates	—	5		
	Couleurs semi-brillantes	40	55		
4.3	Finesse de broyage, Hegman	6	—	—	D 1210
4.4	Particules grossières, refus au tamis 45 µm (n° 325), % en masse	—	0.1	—	D 185
4.5	Matières non volatiles, % en masse, sauf le noir 512-301	40	18.3		
		32	—		

4.6 Couleur

- 4.6.1 **Couleurs semi-brillantes et mates** — À l'essai de la méthode 12.9 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, la peinture-laque doit être conforme aux couleurs semi-brillantes et mates de la norme 1-GP-12 de l'ONGC.
- 4.6.2 **Autres couleurs** — La peinture-laque de couleur aluminium peut être obtenue en mélangeant 1 L de vernis-laque transparent à 63 g de poudre de catégorie A conforme à CAN/CGSB-1.22 ou à 94 g de pâte de catégorie A conforme à CAN/CGSB-1.24.
- 4.7 **Pouvoir couvrant** — La peinture-laque pigmentée, appliquée sur une carte à carrés noirs et blancs, à une épaisseur maximale de feuil sec de 25 µm (ONGC 1-GP-71 méthode 128.1), suivant la méthode prescrite, doit satisfaire aux exigences du rapport de contraste lorsqu'elle est soumise conformément à l'essai de la méthode 14.7 de la norme

1-GP-71 de l'ONGC. Dans le cas des autres couleurs, le rapport de contraste doit être conforme aux prescriptions (par. 7.1).

Couleur		Rapport de contraste minimal
Gris	501-302	0.99
	101-327	0.99
Vert	503-301	0.99
	503-321	0.99
Noir	512-301	1.00
Blanc	513-201	0.90
	513-301	0.90

- 4.8 **Résistance à l'essence** — Le feuil de peinture-laque, appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158, doit résister à une immersion de 4 h dans un mélange de isooctane:toluène à 70:30 sans présenter aucun signe de cloquage, de détrempe ou autre altération du feuil. Un léger empatement au dessus du niveau du liquide ne doit pas constituer une cause de rejet. Après une durée de séchage de 24 h, le feuil ne doit accuser aucun indice de ramollissement et présenter qu'une légère décoloration ou perte de brillant et le fluide d'essai ne doit pas être coloré par l'extraction de matières du feuil à l'essai conforme à la méthode 107.5 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.9 **Résistance au liquide dégivrant-dégelant** — Le feuil de peinture-laque appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 doit résister à une immersion de 4 h dans un liquide dégivrant-dégelant conforme à la spécification 3.856 de l'ONGC, à 23°C, sans présenter de signe de cloquage, de détrempe ou autre altération du feuil. Un léger empatement au dessus du niveau du liquide ne doit pas constituer une cause de rejet. Le fluide d'essai ne doit pas être coloré par l'extraction de matières du feuil à l'essai conforme à la méthode 108.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.10 **Résistance à l'huile de graissage** — Le feuil de peinture-laque, appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158, doit résister à une immersion de 2 h dans une huile synthétique (95% de sébacate de dioctyle et 5% de phosphate de tricrésyle) à une température de 120°C sans présenter de signe de cloquage, de ramollissement ou autre altération du feuil. Un léger empatement au dessus du niveau du liquide ne doit pas constituer une cause de rejet. Une légère décoloration du feuil est admise. L'huile ne doit pas être colorée par l'extraction de matières du feuil. Après une durée de séchage de 24 h, le feuil à l'essai doit avoir la dureté, la résistance et la solidité d'accrochage du feuil d'une plaque non exposée lorsqu'il est soumis à l'essai effectué conformément à la méthode 109.2 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.11 **Résistance à l'eau** — Le feuil de peinture-laque appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 doit résister à une immersion de 24 h dans l'eau à 23°C, sans présenter de signe de craquelage, de cloquage ou de blanchiment du feuil. Un léger blanchiment ou ternissage qui s'enlève en frottant avec un chiffon doux ne doit pas constituer une cause de rejet. L'eau ne doit pas être colorée par l'extraction de matières du feuil. Le feuil de peinture-laque soumis à l'essai du ruban adhésif ne doit présenter aucune séparation entre la peinture-laque et la couche primaire ni entre la couche primaire et le métal, à l'essai effectué conformément à la méthode 110.10 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.12 **Résistance à la cuisson** — Le feuil de peinture-laque appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 et cuit à une température de $60 \pm 2^\circ\text{C}$ pendant 48 h ne doit présenter aucune différence de couleur marquée par rapport à un feuil non cuit, à l'essai effectué conformément à la méthode 112.3 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.
- 4.13 **Souplesse à une température basse** — Le feuil de peinture-laque appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 ne doit pas s'écailler à l'essai de pliage sur mandrin cylindrique de 6.4 mm à 0°C conformément à la méthode 119.15 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC. Les petites craquelures ne doivent pas constituer une cause de rejet.

4.14 Tenue aux sous-couches et à l'autodétrempe

- 4.14.1 Une seule couche de peinture-laque appliquée sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 ne doit pas entraîner de détrempe ni plus qu'un ramollissement modéré de la couche primaire.
- 4.14.2 À l'essai effectué conformément à la méthode 133.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, une deuxième couche de peinture-laque, appliquée à des intervalles de 1/2, 1 et 2 h après la première couche, ne doit pas causer la détrempe ou le ridement de la couche primaire ni de la première couche de peinture-laque.
- 4.15 **Adhérence** — Les panneaux revêtus d'une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 et d'une couche de peinture-laque et qui sont soumis à l'essai au couteau, doivent produire un ruban de feuil qui n'accuse aucune séparation entre les couches. À l'essai effectué conformément à la méthode 135.6 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, il ne doit y avoir aucun indice d'écaillage, de perte d'adhérence ou de séparation des couches à la partie contiguë à la rayure.
- 4.16 **Résistance à l'empreinte** — À l'essai effectué conformément à la méthode 142.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, un feuil de peinture-laque, appliqué sur une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158 et soumis à l'essai d'empreinte à une pression de 7 kPa, après avoir séché pendant 16 h, ne doit accuser aucun indice apparent d'empreinte 4 h après l'enlèvement de l'étoffe.
- 4.17 **Résistance à l'exposition accélérée aux intempéries** — Deux couches de peinture-laque, appliquées sur des panneaux en aluminium revêtus d'une peinture primaire conforme à CAN/CGSB-1.158, doivent résister à vingt cycles de 24 h dans un altérimètre sans présenter d'indices apparents de cloquage, de farinage, de faïencage, de craquelage, d'écaillage et de pelage. À l'essai effectué conformément à la méthode 122.10 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC, la peinture-laque ne doit présenter aucun changement de couleur important, sauf que le jaune 505-301 peut présenter des indices d'assombrissement.
- 4.18 **Réflexivité infrarouge** — À l'essai effectué conformément à la U.S. Federal Test Methods Standard No. 141, al. 2.1.1 et 4.1.1 de la méthode 6242, les couleurs prescrites au par. 7.1 doivent présenter un indice de réflexivité infrarouge d'au moins 29% et d'au plus 55%.

5. PRÉPARATION POUR LA LIVRAISON

- 5.1 Sauf indication contraire (par. 7.1), la préparation pour la livraison doit être conforme aux usages commerciaux courants.
- 5.2 **Étiquetage** — En plus de satisfaire aux exigences d'étiquetage édictées par les lois ou les règlements applicables, chaque récipient doit porter les indications suivantes:

Désignation du produit

Numéro de la norme: CAN/CGSB-1.160-93

Couleur et numéro conforme à la norme 1-GP-12 de l'ONGC

Nom et adresse du fabricant

Numéro de lot du fabricant

Numéro de code du fabricant

Date de fabrication

Les instructions concernant la dilution pour application au pistolet avec un diluant conforme à CAN/CGSB-1.197.

- 5.3 **Éléments toxiques** — Ce produit doit être étiqueté conformément aux exigences de la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne les éléments toxiques désignés.

6. INSPECTION

- 6.1 **Échantillonnage** — Les échantillons doivent être prélevés conformément à la méthode 1.1 de la norme 1-GP-71 de l'ONGC.